

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
2.5	13.12.2023	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 4HG6-10GT-E00T-CQHR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
2.5	13.12.2023	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids,
 C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction
 Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine
 Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine
 Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
2.5	13.12.2023	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	Non attribuée - 01-2119972322-40	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 50 - < 70
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine	68154-62-1 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine	90640-66-7 292-587-7 01-2119487290-37	Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 260 mg/kg	>= 5 - < 10
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	90640-67-8 292-588-2 01-2119487919-13	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 0,25 - < 1

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

		Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. |
| En cas d'inhalation | : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
2.5	13.12.2023	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.5 Date de révision: 13.12.2023 Numéro de la FDS: 400001021218 Date de dernière parution: 01.12.2023
Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides.
en commun

Température de stockage : 2 - 40 °C
recommandée

Pour en savoir plus sur la : Stable dans des conditions normales.
stabilité du stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,82 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,25 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,021 mg/cm2
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,21 mg/kg p.c./jour
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,54 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,096 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine	Eau douce	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.5 Date de révision: 13.12.2023 Numéro de la FDS: 400001021218 Date de dernière parution: 01.12.2023
 Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

	Eau de mer	0,001 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,068 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	4,6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	3,198 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,32 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	2,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Eau douce	0,027 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,13 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,572 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,857 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,25 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
 Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
 Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
 Le port de gants imperméables et résistants aux produits

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
Filtre de type	:	Type mixte protégeant des particules et de l'ammoniac/des amines (K-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	:	liquide
Couleur	:	jaune
Odeur	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	:	> 150 °C

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : 11
Concentration: 500 g/lViscosité
Viscosité, dynamique : 25 000 - 30 000 mPa,s (25 °C)Solubilité(s)
Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la particule : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
2.5	13.12.2023	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatiblesMatières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguëToxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau**Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 3 221 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1 260 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402Estimation de la toxicité aiguë: 1 260 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 716,2 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1 465,4 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau
BPL : oui

Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Espèce : Epiderme humain
Evaluation : Peut irriter les yeux et la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 431
Résultat : Peut irriter les yeux et la peau.

Espèce : Epiderme humain
Evaluation : Irritant
Méthode : OCDE ligne directrice 439
Résultat : Irritant pour la peau.

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:

Evaluation : Irritant pour la peau.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Evaluation : Provoque des brûlures.
Méthode : OCDE ligne directrice 435
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
BPL : oui

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Evaluation : Provoque des brûlures.
Méthode : OCDE ligne directrice 435
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque des brûlures.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
2.5	13.12.2023	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Corrosif
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux
BPL	: oui

Remarques	: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
-----------	---

Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Corrosif

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:

Evaluation	: Irritant pour les yeux.
------------	---------------------------

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Evaluation	: Risque de lésions oculaires graves.
Résultat	: Risque de lésions oculaires graves.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
2.5	13.12.2023	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Evaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mutagenicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Génotoxicité in vitro	: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
	Méthode: OCDE ligne directrice 471
	Résultat: négatif

	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
	Méthode: OCDE ligne directrice 476
	Résultat: négatif

	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
	Méthode: OCDE ligne directrice 487
	Résultat: négatif

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: essai de mutation inverse
	Système d'essais: Salmonella typhimurium
	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
	Méthode: OCDE ligne directrice 471
	Résultat: positif

	Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs
	Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
	Méthode: OCDE ligne directrice 479
	Résultat: positif

	Type de Test: Test de mutation du gène
	Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Type de Test: Test du micronoyau

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 185/370/600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif
BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 0 - 600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:**

Espèce : Souris, mâle

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Voie d'application : Dermale
NOAEL : ≥ 50 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 104 semaines
NOAEL : ≥ 20 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyéthylènepoly-, triéthylènetetramine fraction:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Dermale
Dose: 5/50/125 mg/kg bw/d
Durée d'un traitement unique: 13 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: ≥ 125 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 75/325/750 mg/kg bw/d
Durée d'un traitement unique: 10 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: ≥ 750 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: ≥ 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
2.5	13.12.2023	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 200/400/800 mg/kg bw(d)
Durée d'un traitement unique: 14 d
Toxicité maternelle générale: NOEL: 200 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 400 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 75/325/750 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 10 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 750 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Dermale
Dose: 5/50/125 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 13 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 125 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Les effets reprotoxiques de la triéthylènetétramine (TETA)
- Evaluation sont en outre évalués dans le cadre de la teneur en aminoéthyl éthanolamine (AEEA).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Toxicité à dose répétée**Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 1000 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 6 Weeks
Nombre d'expositions	: 7 d
Méthode	: Toxicité subaiguë

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de tétraéthylène-pentamine:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 350 mg/kg/d
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 28 d
Dose	: 100/350/1200 mg/kg bw/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 407
Organes cibles	: Poumons
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	: Rat, femelle
NOAEL	: 50 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 d
Dose	: 50/175/600 mg/kg bw/d
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
Organes cibles	: Poumons
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	: Chien, mâle et femelle
NOAEL	: 125 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 28 d
Organes cibles	: Poumons
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 350 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 4 weeks
Nombre d'expositions	: daily
Dose	: 100/350/1200 mg/kg bw/d
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 600 - 3000 ppm

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
2.5	13.12.2023	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Voie d'application : par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition : 92 days
Dose : 120/600/3000 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Souris, mâle et femelle
NOAEL : 600 ppm
Voie d'application : par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition : 92 days
Dose : 120/600/3000 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Lapin, mâle et femelle
NOEL : >= 200 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 20 days 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 50/100/200 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 410

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 350 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Nombre d'expositions : 7 d
Dose : 100/350/1000 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 407
Organes cibles : Poumons
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle
NOAEL : 125 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Organes cibles : Poumons
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle
NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : Toxicité subchronique
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
2.5	13.12.2023	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Durée d'exposition : 26 weeks
Dose : 50/175/600 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Organes cibles : Poumons
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Souris, mâle et femelle
NOAEL : 92 mg/kg, 600 ppm
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 120/600/3000 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,07 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5,18 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,43 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): 421 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 420 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1. BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 24,1 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 6,8 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 97,3 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

NOEC : 500 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 216

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 1,9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 125 mg/kg
Durée d'exposition: 55 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 570 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

CL50 (Leuciscus idus(Idle)): 200 - 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1400

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,1 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,34 mg/l

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

	Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: NOEC (Bactérie): ≥ 100 mg/l Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 216 CE50 (Bactérie): > 100 mg/l Durée d'exposition: 28 h Méthode: OCDE ligne directrice 216 CE50 (Bactérie): 15,7 mg/l Durée d'exposition: 2 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce NOEC (Bactérie): 1,3 mg/l Durée d'exposition: 2 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: EC10: 1,9 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: NOEC: env. 62,5 mg/kg Durée d'exposition: 56 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222 CE50: $> 1\,000$ mg/kg Durée d'exposition: 56 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de tétraéthylène pentamine:**

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable. Biodégradation: 17 % Durée d'exposition: 84 d
------------------	---

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 302 A
Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 162 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
Substance d'essai: Eau douce

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 162 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 20 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 84 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302A
Substance d'essai: Eau douce

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: -2,6 (20 °C)
octanol/eau

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -2,08 - 2,90 (20 °C)
octanol/eau Méthode: QSAR

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:**

Répartition entre les : Koc: 3,2 - 3,7
compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 106
environnementaux

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Répartition entre les : Koc: 3162,28, log Koc: 3,5
compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 106

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYAMIDE RESIN)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYAMIDE RESIN)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYAMIDE RESIN)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (POLYAMIDE RESIN)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (POLYAMIDE RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	9
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
(Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4511
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.5	13.12.2023	400001021218	01.12.2023
			Date de la première version publiée:
			20.07.2018

Date d'impression 22.01.2024

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.